Notice descriptive	
Titre	Rectificatif à l'arrêté du 22 janvier 2001 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement (texte non paru au Journal officiel)
Numéro NOR	EQUP0110008Z
Ministère	Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Thématique de document	Administration générale
Type de document	Rectificatif
Date de signature	22-01-2001
Date de publication	10-03-2001
Document	A0040022.pdf